

# MEILLEURES PRATIQUES - COMMENT TRAITER LES RAPPORTS CONCERNANT LES VIOLATIONS AU PROGRAMME

La meilleure façon d'assurer la conformité à un programme est à travers un programme d'inspection efficace. Les inspections font partie d'une approche intégrée et tripartite en matière de conformité. Ceci inclut les réglementations gouvernementales, la surveillance des processus et de la formation dans les établissements enregistrés et l'éducation et la sensibilisation publiques.

Les rapports de violation provenant de l'industrie constituent un excellent moyen de recueillir des informations concernant la conformité aux programmes. Ceux que rédigent les rapports de violation peuvent choisir de s'identifier ou bien de demeurer anonymes. Afin de garantir un examen approprié des rapports sur les violations, le personnel chargé du programme de traitement à la chaleur ou les inspecteurs sur le terrain doivent considérer les questions suivantes :

1. **Faut-il examiner tous les rapports concernant des violations au programme ?** Oui, si l'on détermine que le rapport est crédible.
2. **Comment déterminer que le rapport est crédible ?** L'information concernant la nature de la violation doit être précise.
3. **L'information requise est la suivante :**

|   |  |
|---|--|
| <b>Identification de l'entreprise ou de l'établissement enregistré concerné</b> | Les coordonnées telles que le nom, la ville, l'adresse et le numéro de téléphone doivent être précises.                      |
| <b>Cause de la violation et comment on s'en est rendu compte</b>                | Par exemple, quel est le bois brut concerné et comment l'informateur a-t-il découvert qu'il n'a pas été traité à la chaleur. |
| <b>Emplacement des matériaux concernés</b>                                      | Où se trouvent les matériaux, à l'intérieur ou à l'extérieur d'un bâtiment, fournissez une adresse spécifique.               |
| <b>Type des matériaux concernés</b>   | Palettes, caisses, bois.   |
| <b>Coordonnées de la source</b>   | Les noms ne sont pas indispensables, mais un numéro de téléphone est utile au cas où il faudrait reprendre contact.          |
| <b>Renseignements supplémentaires</b>   | Numéro de l'estampille concernée.<br>Des photos ou autres preuves seront bienvenues.   |

4. **Faut-il maintenir la confidentialité des rapports de violation ?** Nous respectons toutes les demandes de garder la confidentialité des noms des informateurs.
5. **Faut-il fournir une rétroaction aux informateurs sur le déroulement de l'enquête ?** Non, la seule information fournie sera que l'enquête est en cours.
6. **Est-il possible de mener une enquête sur un établissement soupçonné de méfaits ?** Non, seuls les établissements certifiés dans le cadre du Programme canadien de certification des matériaux d'emballage en bois se trouvent sous notre juridiction. Si vous soupçonnez qu'un établissement non enregistré marque ses emballages en bois faussement comme étant certifiés para la NIMP N° 15, veuillez nous envoyer les détails et nous les adresserons à l'ACIA. Si l'information fournie ne justifie pas

une enquête, nous enverrons une lettre à l'établissement avec des informations sur le programme et sur le besoin d'être certifié.

7. **Si l'on découvre que l'établissement est non-conforme, sera-t-il éliminé du programme de façon permanente ?** Non, le PCCMEB est un programme de conformité volontaire. Les établissements pourront être suspendus mais seront acceptés de retour après la mise en place des mesures correctives.

## Les sources anonymes peuvent être crédibles

### RESPONSABILITÉS ET DÉROULEMENT DES ÉTAPES

#### Premier contact

- Recueille des informations détaillées
- Si l'information n'est pas suffisamment détaillée ou s'il est impossible d'obtenir des renseignements supplémentaires, la personne qui s'occupe du premier contact formule des recommandations à l'égard de la crédibilité de l'information
- Garde la confidentialité

#### Gestionnaire du programme/ Inspecteur principal

- Reçoivent les rapports du premier contact et évaluent la crédibilité
- Prennent une décision ensemble d'envoyer un inspecteur et informent l'ACIA
- Gardent la confidentialité

#### Coordinateur du programme

- Envoie à l'ACIA des comptes rendus sur l'enquête
  - Surveille les progrès de l'enquête
  - Garde la confidentialité
-

